### VOLEUR DE LINGE

A la suite de recherches, l'agent de sûreté Lemaire a arrêté hier, la nommé Desulf, demeurant rue Dumentin, qui, ces jours derniers, avait dérobé du linge chez M. Wyart, épicier, rue Jeanne-d'Arc. Interrogé par M. Videt, commissaire de police, il a fait les aveux. On le soupçonne d'avoir commis des vols chez M. Debuchy-Leclercq, rue des Postes. Il y aurait dérobé des bouteilles de porto, ayant une certaine valeur. Contrairement à ce qu'on a dit, son père n'a pas été inculpée de complicité.

### ELLE SOULEVAIT DES PLATS

Après avoir déserté le foyer conjugal, Marthe Maguet, 25 ans, femme Vanbrugghe, qui habitait encore récemment rue de Fourmies, 60, est-elle à quelque temps, au service de M. Grout, cafetier, place de la Gare. Son patron avait d'abord eu celle la plus grande confiance, mais il ne tarda pas à s'apercevoir que c'était une voleuse. Journellement, elle empartait de l'argenterie et comme elle n'avait plus de domicile, elle allait le déposer chez une de ses amies, habitant rue de Paris.

Marthe Maguet, a été arrêtée.

### AU PARQUET

**Une ordonnance de non lieu**

Nous avons signalé il y a quelques jours l'arrestation d'un nommé Deroo, demeurant rue des Poissonceaux. Il était accusé disions-nous d'avoir abusé de deux fillettes dont la mère vivait maritalement avec lui. De la suite d'une enquête très minutieuse on a reconnu que l'accusation lancée contre lui était fausse. Deroo a bénéficié en conséquence d'une ordonnance de non-lieu.

### En correctionnelle

M. Delelé, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le Tribunal correctionnel à l'audience du 3 juin le nommé Henri Verceyn, de Neuville-en-Ferrain. Au cours de janvier dernier il s'était introduit dans la maison de Mme veuve Neyrinck, où après avoir brisé le mobilier et frappé la locataire, il s'était emparé d'une somme de 50 francs.


## Je ne fume que le NIL


### UNE AGRESSION

Dans la soirée de dimanche, vers onze heures, Arthur Hugot, 18 ans, manœuvre de maçon, revenait de la ducasse de Fives en compagnie de plusieurs de ses amis, quand, à proximité des remparts il croisa quatre individus qui, sans aucun mobile, le frappèrent et lui enlevèrent son veston et sa casquette. L'un des agresseurs, arrêté peu après, a été interrogé par M. Lemour, commissaire de permanence.


**Mercredi 31**, réclame 300 Galeries Lilloises : chemisez zéphir devant plis, sans col avec poignets belles dispositions, vaut 1 fr. 50, vendues 3 francs. 2056


### AU 243e DE RESERVE

Jeudi prochain, une compagnie de 160 hommes du 243e de réserve avec des cadres de l'active partira pour Sissonne pour y effectuer une période d'instruction de 17 jours.

### AUTO ET TRAMWAY

Vers trois heures de l'après-midi, l'auto de M. Lemaire, industriel, rue des Buisses, 19, a été tamponné rue de Tenremonde par le car K 529. La voiture pivota complètement à le suite du choc. Il n'y a eu que des dégâts matériels sans accident de personne.


## Corsets sur mesures

Depela 10 fr., sontien gorge, depuis 5 fr., chez Mlles L. et R. Assolignon, bandagistes-herniaires diplômées, 68, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. 1679


### CYCLISTES, ATTENTION !

La circulation à bicyclette, motocyclette ou autres machines analogues est interdite dimanche dans l'allée des Dondaines.

### AUX MARCHANDS DE CHAUSSURES

L'adjudication de la fourniture de la chaussure nécessaire aux employés des divers services municipaux de la police et de l'octroi pendant les années 1912, 1913, 1914 et 1915 aura lieu le jeudi 8 juin, à 3 heures, à l'Hôtel de Ville.

### FACULTE DES SCIENCES DE LILLE

**Excursion de géologie**

M. Ch. Barrois, membre de l'Institut, professeur, dirigera, du 3 au 5 juin, une excursion géologique dans les terrains jurassiques de l'Ardenne, entre Mézières et Hirson.

Départ le samedi 3 juin, à 7 h. 45 du matin ; retour le lundi 5 juin, à 11 h. 27 du soir.

On trouvera tous les renseignements concernant le programme de cette excursion au laboratoire de géologie, 150, rue Brûle-Maison, où l'on est prié de s'inscrire avant jeudi matin.

### MENUS FAITS

— En vertu d'un extrait de jugement du Tribunal correctionnel de Béthune, Léopold Vandewiecherenge, 20 ans, condamné à un mois de prison pour vagabondage a été arrêté par la police.

— Lundi matin, de très bonne heure, M. Edmond Delbé, 30 ans, cordonnier, rue de Bône, 20, est tombé sur le trottoir au moment où il passait rue Masséna. L'infortuné s'est brisé le pied gauche. On l'a transporté à l'hôpital de la Charité.

— Vers huit heures du soir, une pauvre femme errante, Flore Huin, 40 ans, a été trouvée malade d'indigestion sur la voie publique. Après avoir reçu les soins du docteur Declercq, elle a été hospitalisée aux frais de la ville.

# ROUBAIX

### CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira le vendredi 2 juin, à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour du 26 mai et qui n'ont pu être examinées par suite de la suspension de la séance, le quorum n'étant plus atteint.

### A PROPOS DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

On nous demande de bien vouloir publier la lettre suivante adressée au Préfet du Nord par la minorité socialiste du Conseil municipal :

Monsieur le Préfet,

Dans sa séance du vendredi 26 courant, le Conseil municipal de Roubaix discutait les articles du cahier des charges à passer entre la ville et la société concessionnaire de l'enlèvement et de la transformation des immondices.

A l'art. II qui détermine les conditions de travail du personnel, nous proposions de porter à 3 fr. 50 le salaire minimum des ouvriers et des ouvrières trieuses fixé à 3 francs dans le projet.

Le vote sur notre proposition donna les résultats suivants : pour 16, contre 12, abstenus 3, absents excusés, 3, absente au moment du vote 2.

Notre proposition lui donc adoptée par 16 voix contre 12 et 3 abstentions.

M. le président refusa de constater les résultats du vote parce qu'ils étaient contraires à son opinion personnelle et il voulut procéder à un nouveau vote.

Nous nous sommes élevés contre le premier étant acquis. Mais voyant M. le président persister à ne pas tenir compte d'un vote régulier du Conseil, nous avons estimé qu'il ne nous était plus possible de délibérer et nous sommes sortis de la salle des séances.

Nous protestons auprès de vous, Monsieur le Préfet, contre le vote d'un cahier des charges qui engage la Ville de Roubaix pour une durée de 30 années par un nombre insuffisant de conseillers, ce qui l'entache d'illégalité.

Nous protestons aussi contre la fixation à 3 francs du salaire des ouvriers et trieuses d'immondices, salaire qui, suivant le vote du Conseil, doit être de 3 fr. 50.

En raison de ces violation et illégalité commises par M. le président, nous vous demandons de considérer comme acquis le vote sur le salaire minimum de 3 fr. 50 et d'appeler l'assemblée à continuer la discussion du cahier des charges à partir de l'art. 12 inclus.

Croyez, M. le Préfet, etc.

Lehac, Nys, Lepers, Decock, Lefebvre, Debaisieux, Kimpe, François, Coupez, Carpentier, Dujardin, Gorbeau, Doise, Wuiremez.

### UNE QUADRUPLE ARRESTATION DANS LE CABINET DU JUGE

Le 19 mai, à 10 heures du matin, quatre individus, après avoir tendu une corde sur le pont du Sartel, à Roubaix, dévalisèrent M. Houtleman, qui passait alors à bicyclette. L'enquête de la police amena la découverte des auteurs de cette agression, quatre chômeurs vivant de fraude et de rapines : Léon Back, Alphonse Lespagnol, Henri Herman et Alfred Bury.

M. Houcix, juge d'instruction, chargé de cette affaire, les convoqua tous les quatre hier et il les confronta avec leur victime qui les a formellement reconnus. A la suite de cette confrontation, ils ont été écroués à la maison d'arrêt.

### UNE FEMME GRIEVEMENT BRULEE

Lundi, vers midi, Mme Meurisse Augustine, 63 ans, demeurant en logement chez M. Léon Delhart, rue Sainte-Elisabeth, se trouvait devant son poêle, en train de préparer son repas, lorsque soudain, par suite d'un retour de flammes, ses vêtements prirent feu.

Un voisin attiré par les cris de l'infortunée, M. Cyr Jouveneau, parvint non sans peine à éteindre le feu qui la dévorait.

Mme Meurisse est à la Fraternité avec de très graves brûlures sur toute la partie supérieure du corps.

### EN BAS D'UN CAMION

M. Pierre Lamelin, 45 ans, demeurant rue de la France, 22, s'est fait des contusions graves au cuir chevelu en tombant de plaies au cuir chevelu en tombant de son camion, dans la cour de la gare annexe. Le blessé est à la Fraternité.

### DISTRIBUTION DES PRIMES EN NATURE DE LA FONDATION A. MOTTE-ORMONPREZ.

1° 19 gratifications. — Deguick Arthur, Delbecq François, Delonghe Léonard, Gonce Henri, Villeck Autoine, Vanhoutte Alphonse, Lepauw Gustave, Dumeis Pierri, Dorchies Charles, Delescluse Anatole, Bouyoet Emile, Dubersek Kanile, Dhut Arthur, Wallen Lévin, Vanwynnacker Joseph, Meerman Jacob, Strassel Jean, Denys Louis, Viletta Louis.

2° 12 lits garnis.— Mortier Ferd., Pluquet, Jules, Antonert Louis, Hutsebaut Romain, Dassel Emile, Dubocqe Louis, Cattre Charles, Derbaudringhien Léon, Dupirs Alfred, Durie Paul, Guelton Norbert, Folie Emile.

3° 6 Foyers-Cuisinières montés. — Potié Phylogone, Deconinck Ferdinand, Noé Joseph, Hot Louis, Delbecque Adolphe, Leurdan Louis.

4° 6 Buffets. — Plaisant François, Castelain Adolphe, Gullmez Constant, Vandecastelet Jules, Mme veuve Lepoutre Gustave, Mme veuve Cormier Alexis.

5° 6 tables avec 6 chaises. — Lecouvé Charles, Verscheure Pierre, Gérard Joseph, Declème Théodore, David Désiré, Mme veuve Pannekocke Désiré.

6° 21 lots de 2 paires de draps et couvertures. — Hommens François, Crupe Edouard, Scholz François, Wattelou Farfuné, Mme veuve Steux J.-B., Verbecke Charles, Delbar Antoine, Picher, Croin Amédée, Deleruelle Arthur, Mme veuve Debischop Pierre, Mme veuve Lefienne Agathon, Franchois J.-B., Peere François, Devès Camille, Fougnies Victor, Mme veuve Fiérens Ferdinand, Jorion Georges, Dericke Emile, Desrumaux Jules, Penel Louis Sturbaut Auguste, Desrumaux Arthur, Octor Auguste.

7° 14 primes en argent de 50 francs, Fondation Théodore Lallemand. — Plouvier Charles, Buyens Charles, Riviers Jules, Boucher Florentin, Delayen Amédée, Mme veuve Descamps Louis, Hennebicque Théophile, Raffyn Paul, Dacquinee Charles, Mme veuve Eacman Victor, Penet Henri, Graé Charles.

8° 10 Primes en argent de 35 francs, Fondation J. Gadesmann-Michotel, accordées aux familles les plus chargées d'enfants en bas-âge. — Gilmé François, Lejeune Achille, Carpentier Henri, Hennebicq Louis, Verressel Georges, Fiéthelle Victor, Vanoverberghe Julien, Lemahieu Lévin, Alessee Henri, Puraye Julien.


**Westende-Bains** Ouverture Juin **Grand-Hôtel Bellevue**, 1er ordre. Confort moderne. Réclamer plan-larit. no.2057


# TOURCOING

### COUPS ET VOL

M. Boskaël, 53 ans, tisserand, rue du Flocon, 42, a porté plainte contre Delemestaer Henri, manœuvre, rue du Bois.

M. Boskaël étant entré à l'estaminet Renaud, rue de Melbourne, fit des reproches assez sévères à Delemestaer, l'accusant d'avoir enfoncé la porte de sa maison. Celui-ci pour toute réponse, lui aurait administré une volée de coups de poing.

Après la bataille, M. Boskaël constate la disparition de sa montre. Il accuse Delemestaer d'être coupable de ce vol. Une enquête est ouverte.

### CONFERENCE

La Société de secours mutuels « La Mutuelle des Employés de commerce et d'administration » s'est préoccupée de l'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes et particulièrement des dispositions concernant la collecte des versements des assurés obligatoires et des assurés facultatifs par les Sociétés de secours mutuels. A cet effet, elle avait prié M. Lacis Maurice, directeur de l'« Institut Social » de vouloir bien lui exposer devant les sociétaires, les dispositions de la loi.

Cette conférence a eu lieu dimanche, au Café de l'Hôtel-de-Ville.

M. Binet, président de la Mutuelle, président, reçut le conférencier, assisté de MM. Delrue, Desprinx et Petit-Leduc. Les nombreux sociétaires présents à cette très instructive et très intéressante conférence ont été unanimes à remercier le directeur de l'Institut social pour son précieux concours.

Ils ont en outre décidé que les instructions relatives aux dispositions que les sociétés de secours mutuels avaient à prendre pour assurer le collecte des versements de leurs sociétaires leraient l'objet d'un questionnaire adressé par les soins du Conseil à tous le adhérents, avant qu'une décision ferme soit prise.

### INJURES ET PORT D'ARME PROHIBEE

Hier, vers midi, Lecoutre Victor, 25 ans, se trouvait à l'estaminet « A l'arrivée des Bains », rue du Casino, en état d'ivresse, tira un coup de revolver, les agents l'arrêtèrent pour port d'arme prohibée. Il les injuria copieusement.

### FRAUDE

Le brigade mobile des Francs a arrêté Henri Demoynek, 24 ans, peigneur et Alphonse Desrumaux, 23 ans, peigneur, qui portaient 96 kilos de café valant 268 fr.

# AUTOUR DE LILLE

### LA MADELEINE

**A « La Madeleinoise ».** — La société de Tir « La Madeleinoise » a dans sa dernière assemblée générale renouvelé sa commission. On a été élus : Président : M. A. Brasseur ; vice-président, E. Cordonnier ; secrétaire, Mme Monnier ; trésorier, J. Convert ; commissaires, Mm. Bauduin, Dupire, Grenier, Humez, Laurent, Marsaval, Mouret, Muleu.

M. Brasseur a dit en quelques mots aimables combien il était honoré de présider La Madeleinoise qui comptait 175 membres et une des plus fortes de la région, il assura les sociétaires de son dévouement à la cause du tir.

MM. E. Cordonnier, Convert, Ch. Monnier, prirent successivement la parole et la tête se termina par des chansons. En plein pecchaio grand concours gratuit (tir au sanglier), offert aux membres actifs et honoraires.

### BONCHIN

**Les tramways franchissent la passerelle.** — On sait que la ligne E des tramways de Lille s'arrêtait auparavant de la porte de Douai, au passage à niveau de la voie ferrée de Lille à Béthune. La prolongation de cette ligne était fort désirée des habitants de Bonchin. C'est à l'heure actuelle, chose faite. Il a été procédé, lundi, à la réception de la passerelle permettant de franchir la voie ferrée. Plusieurs voitures prirent les officiels, place Sébastopol, à 8 heures, pour les conduire à Bonchin où tout se passa bien.

Noté le présence de MM. Stoclet et Grimpret, ingénieurs des Ponts et Chaussées ; Faure, directeur ; Delamaide, Van Rée, Looten, etc., ingénieur à la Compagnie des tramways.

### LOMME

**La fête de bienfaisance du 28 mai.** — Favorisée par le temps, elle a obtenu un plein succès. A 3 heures de l'après-midi, M. Nicolle, maire, passa en revue les sociétés groupées rue de Lille, section de Mont-à-Camp, et le cortège se mit en marche. Il comprenait un groupe de cavaliers, les tambours et clairons des sapeurs-pompiers, la Fanfare Municipale de Lomme, la compagnie des sapeurs-pompiers, le char de la musique, organisé par les sociétés musicales de Lomme, la fanfare de Verlinghem, une voiture joliment fleurie, le char de l'Alimentation, la Fanfare « les Enfants du Nord » de Canteleu-Lambersart, une moissonneuse fleurie, le char de l'industrie textile, la Fanfare de Sequedin, le char du Bâtiment, l'Harmonie municipale de Lambersart, le char de la Brasserie, la Fanfare « Avenir du Marais-de-Lomme », le char de la Reine des Blanchisseuses avec une brûlerie encore de cavaliers, la Lyre musicale de Canteleu, le char Aumônière et un groupe de cavaliers, peloton d'arrière-garde.

Place de la Linière, eut lieu la réception de la Reine des Blanchisseuses, Mlle Louise Dooze et de ses demoiselles d'honneur par et Comité des fêtes et par la Municipalité.

A le première, il lui remis un livret de caisse d'épargne de 50 francs et une broche en or, et à chacune de ses demoiselles d'honneur un livret de 25 francs et une broche également en métal précieux.

Des concerts achevèrent la soirée.

### FRELINGHIEN

**Vol.** — Dans l'après-midi de dimanche, deux individus se sont introduits dans la boutique de M. Charles Leroux, marchand forain, et lui ont volé deux montres en acier et un réveil-matin.

### ENNEVELIN

**Incendie.** — Dimanche vers 5 heures du soir, le feu a détruit l'estaminet Herbo, situé Vieille-Rue. Les pertes s'élèvent à plusieurs milliers de francs.

### MONS-EN-BARŒUL

**Ecrasé par le tramway.** — L'état de M. Palmyre Remaille qui, dimanche soir, fut écrasé par un tramway est toujours très grave et il est très probable qu'il ne survivra pas à ses blessures.

### LANNOY

**Concert.** — Jeudi 1er juin, à 8 heures et demie, Grande-Place, concert par la Musique Municipale : 1. Sans Gaîtiole, allegro militaire (Alier) ; 2. Grand Marche de gala, marche (Allier) ; 3. Mireille fantaisie (Gounod) ; 4. Fête Militaire (Mazurka pour trompette, solisle M. A. Piat (Petit) ; 5. Ira, grande polonaise de concert (Villermin) ; 6. La Vallée d'Ossan, valse (Benoist) ; 7. Défilé avec clairons et tambours.

### TOUFFLERS

**Trottoir interdit aux vélocipèdes.** — Il est rappelé aux vélocipédistes que, par arrêté municipal, en date du 24 avril dernier, approuvé par l'autorité supérieure, le trottoir de la route départementale leur est interdit, même de jour, de puis le Bureau de Poste, jusqu'à l'estaminet « Ma Campagne » au-dessus de la Douane, vers Feslinguc.

### HEM

**Fédération R. et R. S. du canton de Lannoy.** (Section d'Hem). — La réunion annuelle de la section d'Hem de la Fédération R. et R. S. du canton de Lannoy a eu lieu dimanche. Un grand nombre d'adhérents y assistaient. En ouvrant la séance, M. Delecroix, maître, président, remercia ceux-ci.

Le secrétaire fit ressortir que d'une quinzaine qui applaudissaient, il y a un an, l'ami Desruelles, le précurseur de la réorganisation, le nombre s'est élevé 150, et chaque jour apporte une adhésion nouvelle. Il engagea ensuite les présents à distribuer le programme pour inciter la population notre parti.

Les comptes du trésorier approuvés, on procède au renouvellement du Comité central. Une touchante manifestation se produit alors. Toute la salle debout acclame M. Delcroix visiblement ému. Les autres membres du Comité sont également confirmés dans leurs fonctions.

M. Delcroix remercie l'assemblée du témoignage de sympathie qu'elle vient de lui donner. « Je m'efforcerai, dit-il, de mériter votre confiance en redoublant de dévouement envers nos organisations ouvrières et les meilleures nouvelles. » M. Delcroix parte ensuite du programme du parti al de les retraites ouvrières, excellente loi sociale que le peuple ne connaît pas assez.

« Ceries, dit-il, je comprends les protestations ouvrières au sujet des cotisations et de l'âge de la retraite ; mais j'estime aussi que tous les bons citoyens doivent donner tous les renseignements nécessaires à l'application de la loi, dont l'amélioration s'imposera ensuite. La pension de retraite est exigible à 6 sous ; mais l'assuré peut ne demander la liquidation à partir de 55 ans, à la condition qu'il ait versé pendant 5 années au moins, et à tout âge, s'il est atteint d'invalidité absolue. »

L'orateur cite ensuite plusieurs cas et renseigne quelques assistants sur leur droit. Un salarié âgé de 64 ans au 3 juillet 1911, versera 9 francs et touchera un an après, à 65 ans, 102 francs ; un autre salarié âgé de 40 ans qui lera ses versements réguliers touchera au moins 163 fr. ; un autre de 25 ans, touchera 305 francs ; un autre de 13 ans, touchera 391 francs. Les salariés de 65 ans et nécessiteux bénéficieront des l'application de la loi, d'une allocation d'assistance pouvant aller jusqu'à 100 francs et entièrement à la charge de l'Etat.

En terminant, M. Delecroix invite instamment l'auditoire à assister à la conférence que donnera jeudi sur ce sujet, l'honorable M. Nicolle, directeur de l'Ecole Victor-Hugo, dont la documentation est très intéressante. Cette causerie terminée, la réunion se continua dans l'intimité, au milieu de la plus vive animation.

**Un arrêté municipal** interdit pendant toute la durée de l'exploitation du champ de navigation, la circulation sur le chemin dit du Petit-Fleit, sauf pour les cultivateurs riverains et pour les besoins de la culture.


**DANS L'INTÉRÊT de votre SANÉ**
*DOMPAREZ*
l'excellent VIN de
**BANYULS - TRILLES**
*QUINQUINA*
avec tous les apéritifs connus jusqu'à ce jour
**LE GOUTER, C'EST L'ADOPTER**
Il est d'ailleurs, recommandé par le CORPS MÉDICAL depuis longtemps aux Hommes, Dames et Enfants.
**DEMANDEZ "ULTRAS"**
et exiger l'étiquette BANYULS - TRILLES sur la bouteille 1677


# NORD

## DOUAI

**Salle d'escrime de l'Union Douaisienne.** — M. Louis Desmoutin, étudiant en pharmacie et membre de la salle d'escrime de l'Union Douaisienne, vient de remporter un prix au concours d'épée organisé à Lille par l'Union des Etudiants.

**Le Conseil municipal** est convoqué pour le vendredi 2 juin, à 8 heures et demie du soir, salle gothique de l'Hôtel de Ville.

**Taxe des chiens.** — Le rôle de la taxe municipale sur les chiens est en recouvrement entre les mains de M. le receveur municipal.

### WAZIERS

**Jambe fracturée.** — Un jeune homme de 15 ans, Fernand Dassonville, 12, rue Morel, a eu la jambe gauche fracturée à la fosse Gayant.

### RACHES

**Imposante manifestation patriotique.** — On nous écrit : Dimanche dernier avait lieu à Raches, une imposante manifestation patriotique à l'occasion de la remise d'un nouveau drapeau à la société de gymnastique, l'« Alliance ».

MM. Hayez, sénateur, Gonlanx, député et Manier, conseiller général, avaient tenu à rehausser de leur présence l'éclat de cette fête. Plusieurs sociétés de gymnastique et musiques avaient également répondu à l'appel que leur avait fait le dévoué président de l'« Alliance », M. Cordier. Aussi à partir de 3 heures, au départ du premier défilé, ce fut dans le village l'animation des grands jours. De toute part, les étrangers étaient venus pour fêter nos gymnastes. Après les exercices exécutés en différentes places par les Sociétés de gymnastique, le rassemblement se fit à 4 heures dans la cour de la Mairie, beaucoup trop petite aujourd'hui.

A 4 heures et demie, MM. Hayez, Gonlanx et Manier firent leurs notes, saluée par une vibrante « Marseillaise ».

Après les paroles de bienvenue de MM. Robert, mètre, Cordier, président, et les discours de MM. nos représentants, eut lieu la remise du drapeau.

Ensuite les Sociétés se rendirent sur la place de le Gare où elles exécutèrent, devant nos élus, les mouvements d'ensemble du concours fédéral.

Ces productions, sous la direction de notre moniteur chef, M. Demaire, obtinrent un grand succès.

Ausitôt les mouvements finis, les Sociétés se formèrent pour le grand défilé, dont voici l'ordre : 1. Clairons de l'« Alliance » ; Musique de Raches, Sociétés de gymnastique de Raches, Courchelettes, Douai ; Musique de Roeut-Warendin ; Sociétés de gymnastique de Flines-les-Raches, Sin-le-Noble et Waziers.

Le cortège, salué, une dernière fois, par nos représentants, parcourut les rues du village, et la dislocation se fit sur la Grand'-Place au milieu des vivats de toute la population.

Il nous reste à remercier M. le Maire de l'effort qu'il a dû faire pour assister à notre fête, MM. Clairon, Delajus, Lambard, Malengé, Blaux et Poilet, conseillers municipaux, ainsi que toutes les Sociétés qui ont bien voulu nous prêter leur gracieux concours.

Un bal des plus animés termine cette belle journée et l'on se sépara bien tard aux cris de : Vive l'Alliance et en espérant que cette belle fête ne resterait pas sans lendemain.

La Société l'« Alliance » se prépare pour le concours de Bonain (Nord) et Jumet (Belgique), auquel elle participera en première division.

# VALENCIENNES

**Le Conseil municipal** se réunira en 2e session ordinaire du 1911 le vendredi 2 juin.

**Concert militaire.**—En raison de nouveaux ordres reçus du ministère, le concert du 17e dommero son concert sur le place Verte, jeudi 1er juin, à 3 heures et demie.

### RAISMES

**Tir à la cible et fête musicale.** — L'animation fut grande dimanche à Raismes où le public les sapeurs-pompiers de la localité et de plusieurs communes voisines participèrent à un concours de tir à la cible à 2 heures et demie, pompiers et musiciens défilèrent devant le kiosque de la Grande-Place où se tenaient MM. Lepez, maire, Huas, adjoint, Leleu, capitaine des pompiers, et les conseillers municipaux. Un concert eut lieu, plusieurs sociétés en rendirent à Vicoigne où les vins d'honneur furent offerts.

Le soir à 9 heures, sur la Grande-Place, il y eut bal populaire.

### ANZIN

**Incendie.** — Le feu a détruit une maisonnette en planches appartenant à Charles Collier, brouetteur à la Bleuse-Borne. Dégâts non assurés, 2.000 francs.

### CONDE

**Tentative de suicide.** — Henri Choir, 65 ans, ancien charpentier de bateaux, a tenté de se suicider en se tirant un coup de revolver à la tempe droite, mais il n'a réussi qu'à se faire une blessure sans gravité.

### ONNAING

**Querelle d'atelier.** — Aux ateliers de construction Barbier, deux ouvriers se sont pris de querelle. Un d'eux a asséné un violent coup de marteau sur la tête de son adversaire, qui s'est affaissé, grièvement blessé.

### SAINT-AMAND

**Dentier des Ecoles laïques.** — Le Comité du Dernier des Ecoles laïques se réunira aujourd'hui mardi 30, à 5 heures du soir, salle de l'Hôtel-de-Ville.

# CAMBRAI

### HAUSSY

**La Orsad Festival** annoncé pour le 4 juin est remis au 18, à cause du Carnaval d'été de Solesmes.

### MONTIGNY

**Bagullère voleuse.** — Une ancienne marchande de poissons, résidant à Cincy, s'acquitterait la manie étrange de voler des vasce de nuit.

Samedi, vers 3 heures du soir, elle fut prise en flagrant délit chez Mme Brochart et Maléziaux, à Montigny, puis à Clary, chez Mme Veuve Loiseaux.

### CAUDRY

**Incendie.** — Dimanche, vers midi, un incendie s'est déclaré dans une meule contenant 165 paillettes appartenant à M. Henri Vanhaël, entrepreneur, au Vieux Chemin d'Audencourt. Les dégâts sont évalués à 300 francs. On soupçonne les gamins d'être les incendiaires.

# AVESNES

### FERRIERE-LA-GRANDE

**Vol de rails.** — Les nommés Poder Joseph, 20 ans, né à Anray, et Prévot Léon, 26 ans, nés à Villers-sire-Nicole, ouvriers métallurgistes, ont été arrêtés par la gendarmerie pour vol de 175 kilos de rails aux usines métallurgiques de Ferrière-la-Grande.

---

Feuilleton du 30 Mai N° 43

# Belle-Rose

**Par Amédée ACHARD**

— Et c'est à celle-là que vous vous êtes rendue ? dit Belle-Rose.

— Vous savez bien, Jacques, reprit la duchesse en me prenant de l'air, que la peur est pas d'empire sur moi. Je me rendis à cette lettre, parce qu'entre la première et la troisième, j'avais tout disposé pour me retrouver avec M. d'Assonville, et qu'à cette entrevue notre enfant devait naître.

— Vous aviez fait cela, Geneviève ? s'écria Belle-Rose.

— J'allais le faire, quand j'appris que M. d'Assonville avait chargé une personne inconnue de le représenter. Cette découverte m'intrigua ; je crus qu'il avait révélé notre secret, et je résolus d'avoir par la ruse, ou la force au besoin, les papiers qui pouvaient compromettre mon repos.

— Alors, vous avez soupçonné M. d'Assonville, un si loyal gentilhomme ?

— Hélas ! quand on s'habitue à pratiquer le mal, on oublie bien vite la croyance au bien. Mais, se bâtir d'ajouter Geneviève, en vous faisant venir au pavillon, où je vous avais masqué, mon projet était seulement de vous obliger à me remettre les papiers en constatant les droits de M. d'Assonville ; alors qu'il ne pourrait plus nuire à mon fils, je l'aurais rendu à sa tendresse. Mais j'étais lasse de cette vie aventureuse et toute distraction était empoisonnée, j'étais étonnée d'avoir pu regarder avec d'autres yeux que les yeux de l'indifférence un homme qui n'avait ni grandeur dans le caractère, ni noblesse dans les sentiments... La honte me prenait au cœur !... Je vous vis, vous m'avies sauvée, vous étiez jeune, vaillant, généreux et fier ! Vous ne savez pas combien je vous aimai tout de suite...

Je voyais en vous comme dans une eau limpide, et votre vaillante nature rendait la même eau pas à la sagesse et de sa fraîcheur. Je sentais renaître en moi les sources des douces pensées ! Oh ! que n'étais-je jeune fille alors ! J'eusse été digne de vous... Vous m'auriez aimée, peut-être !

— Geneviève, Geneviève, s'écria Belle-Rose bouleversé à cet accent, dites, ne l'avez-vous pas été ?

A ce cri, un éclair de joie illumina le tête pâle de Geneviève.

— Je l'ai été, esprit-elle ; est-ce bien vrai cela ?... Est-ce la pitié qui vous inspire cette bonne parole ou votre cœur qui vous la rappelle ? J'ai été aimée ! J'ai eu ma part de bonheur, et vous ne me maudirez pas, et vous aurez parfois avec moi sur vos lèvres ! J'ai tant souffert, si vous savies ! j'ai tant pris et tant pleuré ! voirs abandon m'avait rendu folle, voire colère me lucrait. Que fait-il que je lasse, dites ? Votre volonté seul me fait ! parlez, et j'obéis... Mais ne me chassez pas de votre souvenir... Où que j'aille, et quel qu'il m'arrive, faites en moins que j'emporte en moi qui me console et me relève... Vous m'ai-je été et chère un jour pour que vous me haïssiez toute la vie ?... Jacques ! mon ami, votre main, mon Dieu ! votre main !

Jacques prit la tête de Geneviève entre ses deux mains et la baisa au front.

— Vous avez aimé, vous avez souffert ! que Dieu vous pardonne ! dit-il.

A ce baiser, une joie inexprimée emplit le cœur de Geneviève. Elle renversa sa tête en arrière et roula ses bras défaillants autour du cou Belle-Rose.

— Mon Dieu ! je ne souffre plus, dit-elle.

### XXIII

**Un guet-apens**

Le lendemain, au point du jour, quand Belle-Rose ouvrit les yeux, il était seul, un instant il crut qu'un rêve enfiammé avait troublé son imagination ; le silence l'entourait, mais un vague et doux parfum dont l'air était imprégné lui rappelait que Mme de Châteaufort était venue dans sa tente. Il se leva tout troublé, et comme il la cherchait partout, s'attendant à la voir surgir de quelque côté, ses regards tombèrent sur une rose fanée dont les pétales jonchaient le sol au pied du lit. A cette vue, le jeune officier se couvrit le visage de ses deux mains.

— O mon Dieu ! dit-il, hier encore j'aimais Susanne !

Ses yeux ne pouvaient se détacher de la pauvre fleur abandonnée dont les inexistables parfums montaient jusqu'à son cœur comme un mélancolique reproche. Il se baisa tristement, et ramassant les pétales flétris, il les serra dans un médaillon qu'il suspendit à son cou.

— Pauvres feuilles ! murmurait-il en les pressant contre ses lèvres, vous êtes toujours douces et suaves comme celle dont vous venez.

Comme il achevait son odorante moisson, le sergent La Déroute entra sous la tente.

— Il y a là un homme qui vous demande, lui dit-il.

— Le connais-tu ?

— Non, mais c'est à vous seul qu'il veut parler.

— C'est bien, qu'il attende une minute, et je guis à lui.

Belle-Rose passa son épée à sa ceinture, agrafa son habit, prit son chapeau et sortit. Le Lorrain l'attendait devant la porte.

— Que me voulez-vous ? lui dit Belle-Rose.

— J'ai affaire à M. Jacques Grimedal, lieutenant d'artillerie au régiment de la Ferté ? répliqua le drôle, qui tenait à remplir consciencieusement sa mission. Est-ce bien à lui-même que j'ai l'honneur de parler ?

— A lui-même.

— S'il en est ainsi, mon officier, veuillez prendre connaissance de cette lettre qu'on m'a chargé de vous remettre.

— A moi ?

— Sans doute.

— Mais il n'y a point d'adresse.

— N'importe ! brisez le cachet et lisez hardiment la lettre est bien pour vous.

Belle-Rose déchira l'enveloppe. Aux premières mots, il reconnut l'écriture de Mme de Châteaufort. Le billet ne contenait que deux lignes.

« Suivez cet homme ; j'ai besoin de vous voir pour affaire d'importance qui m'intéresse. Dépêchez ; je vous attends ».

Belle-Rose regarda tour à tour l'homme et le billet. L'homme soutint ce regard sans sourciller ; quant au billet, il était d'un laconisme qui surprit le jeune officier : mais cette brièveté même le persuada qu'il s'agissait de l'enfant de M. d'Assonville.

— La personne qui vous a remis cette lettre est-elle encore au camp demanda Belle-Rose.

— Non, répondit hardiment le Lorrain.

— N'a-t-il longtemps que vous fut avec parlé ?

— Il y a une heure à peu près.

— Ainsi, vous savez où je dois la trouver ?

— Je le sais.

Belle-Rose appela le sergent La Déroute, et lui commande d'apprêter son cheval.

— Il est prêt.

— Va donc le chercher.

Un instant après, La Déroute revint, conduisant deux chevaux par la bride.

— Voilà deux animaux inséparables, dit-il ; où l'un va, il faut que l'autre coure. Mon lieutenant permettra bien que le gris accompagne le noir ?

— Comme il voudras.

Conrad avait tout entendu. A ces derniers mots, il s'approcha.

— La personne qui vous attend, dit-il en, s'adressant à Belle-Rose, m'a fort recommandé de vous amener seul.

La Déroute interrompit brusquement.

— Mon ami, dit-il au Lorrain, la personne qui l'envoie as soit pas que mon cheval est un animal surprenant pour l'amitié. S'il restait seul au logis, il se consumerait la tête d'un coup de pied ; c'est un meurtre que tu voudrais pas avoir sur la conscience. Marche, on le suit.

Conrad réfléchit qu'une plus longue insistance pourrait éveiller des soupçons ; ce n'éclaira, après tout, que deux hommes contre un.

— Ce sera l'affaire d'un coup de pistolet de plus, se dit-il, et il se mit en devoir de partir.

Au moment de s'éloigner, La Déroute appela un caporal qui passait par là.

— Eh ! Grippard ! lui dit-il, viens l'assavoir ici, et garde le maison. Si M. de Nancrais en toute autre personne nous venait demander, assure-les que nous serons promptement de retour. Nous allons... Où allons-nous ? esprit-il en se tournant du côté de Conrad.

— A Morianwels, dit Conrad, qui ne pouvait s'empêcher de répondre à la question.

— Tu as entendu ? continua La Déroute en s'adressant à Grippard.

— Parfaitement.

— Assieds-toi donc, et veille bien.

La tente vénéré du camp, le Lorrain prit son cheval qu'il avait laissé dans une ferme, et en pousse vivement du côté de Morianwels. Belle-Rose n'avait pas fait une lieue que Mme de Châteaufort, à cheval, arrivait devant la porte de Bellemont. Elle était vêtue d'un habit de velours vert qui révélait merveilleusement à sa taille élégante et souple un feutre gris, où flottait une plume rouge, combinant le vert et du bleu de ciel. Elle avait enfilé une superbe jument blanche qui piaffait sous elle et faisait voler l'écume de ses naseaux enflammés. Deux laquais la suivaient à cheval, le mousquet pendu à l'arçon de la selle.

— Hé ! l'ami ! dit-elle à Grippard, vous diriez-vous dire au lieutenant Belle-Rose qu'une dame est là, qui désire lui parler ?

— Je le ferais sans pul doute, madame, si le lieutenant n'était parti.

— Parti, dites-vous ?

— Il y a une demi-heure.

— Parti sans rien dire ?

— Un homme est venu de grand matin, lui a remis un billet, et lui a dit de le suivre ensemble. Le sergent La Déroute m'a chargé de répondre qu'ils allaient du côté de Morianwels.